

TEXTE REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ APIJ

Créée en 2008, l'association "défense et valorisation du patrimoine industriel" s'est fixé pour objectif d'empêcher toute démolition de sites ou bâtiments industriels emblématiques de la région et de soutenir au contraire toute recherche de valorisation et de réemploi.

Sur le territoire de la commune de Nancy le vaste secteur situé entre la Meurthe et le canal a accueilli une très grande partie de l'activité industrielle et de dépôt à partir de la deuxième moitié du XIXème siècle grâce au canal et à la voie ferrée, activité qui a largement perduré jusque dans les années 80.

À partir de ce moment, une vaste opération de restructuration d'une partie du quartier a été entreprise dans le cadre de la ZAC Stanislas Meurthe qui a conduit à la destruction de nombreux bâtiments industriels parfois mineurs mais réutilisables, au point que le quartier a perdu toute trace de ce passé et revêt l'apparence d'un quartier moderne très standardisé. Cependant, nous nous félicitons du maintien et de la réutilisation de plusieurs bâtiments des anciens abattoirs et marché aux bestiaux qui accueillent de nombreux usages et manifestations.

Dans le secteur plus au nord, entre la rue Bazin à la rue de Malzéville deux sites portent tout particulièrement la mémoire de ce passé industriel : d'une part, le site des Grands Moulins toujours en activité qui comprend la véritable "cathédrale industrielle" que constitue le magnifique bâtiment-silo en briques (désaffecté depuis de nombreuses années) qui enjambe le bras de décharge de la Meurthe et d'autre part, le site industriel Alstom situé entre la rue Oberlin et l'ancienne voie ferrée. Ces deux sites façonnent des fragments de paysage urbain très marquants qui sont inscrits dans la mémoire collective : le bâtiment silo en tant que point de repère très présent dans le grand paysage et le site Alstom avec sa courbe très élégante qui accompagne celle du canal.

Sans aucune contestation possible ces deux sites et les bâtiments qui les composent constituent les éléments de Patrimoine Industriel les plus exceptionnels de ce secteur de la ville de Nancy.

C'est pourquoi notre association les surveille de très près depuis de longues années.

Dès la cessation d'activité en 2003, l'avenir du site Alstom ne fut imaginé notamment par l'agence d'urbanisme (ADUAN) que sous la forme d'une destruction, avec la conservation éventuelle des magnifiques façades donnant notamment sur les rues Oberlin et Saint-Vincent-de-Paul. Dans la mesure où ces projets n'étaient que pure prospective nous restions alors vigilants sans nous inquiéter outre mesure.

Au milieu de la dernière décennie nous avons très fortement apprécié la réutilisation la halle nord qui accueille désormais des expositions et manifestations temporaires, dont le très populaire P'tit Baz'Art... et la réhabilitation du somptueux bâtiment administratif et de direction qui est destiné à des entreprises. L'ancien site industriel commença ainsi à revivre. De même nous apprécions que de nombreux bâtiments industriels du quartier, même moins exceptionnels sur le plan architectural, soient aujourd'hui réutilisés et réaménagés.

Pour notre association en effet, le respect du Patrimoine Industriel ne doit pas en rester à un simple enjeu de mémoire mais doit chercher toutes solutions de réemploi des bâtiments, qui sont généralement bien construits, et très solidement. Ils répondent donc à l'exigence d'une approche "durable" et doivent conduire à la recherche de nouveaux usages susceptibles de s'adapter à leur configuration en préservant l'essentiel de leur intégrité. Le Patrimoine Industriel doit rester vivant.

LE 31 MARS 2021 : PATATRAS !!

Avec les habitants du quartier et les grands nancéiens nous avons donc appris le 31 mars dernier lors de la première séance de concertation publique portant sur le projet d'implantation de la nouvelle Cité Judiciaire et menée par l'APIJ (Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice maître d'ouvrage du futur bâtiment) que l'ancienne halle de montage Alstom ne serait pas réutilisée mais entièrement détruite alors qu'aucun document de communication ou information officielle de la part du Grand Nancy ne le laissait transparaître, et de plus, avec une très grande inconnue et flou sur le devenir des très belles façades du bâtiment.

Comme l'indique un document inclus dans le dossier de concertation "l'APIJ prend par conséquent possession d'un terrain mis à nu".

Disons-le tout net : pour notre association, cette décision est **TOTALEMENT INACCEPTABLE** et l'écoute très attentive du replay de la séance de concertation publique du 31 mars révèle de nombreuses zones d'ombre et contradictions :

Concernant l'APIJ :

- La directrice de l'APIJ madame BOUSSETON a affirmé à plusieurs reprises que la concertation publique sur la nouvelle Cité Judiciaire était entreprise "très en amont" du projet et que rien n'était soi-disant figé. Or, l'appel de candidatures pour le concours d'architectes a déjà été lancé et de plus, sur la base implicite d'un scénario qui n'a jamais été ni présenté ni discuté avec les habitants avant le 31 mars : celui de la démolition pure et simple de la halle de montage, décidée arbitrairement par l'APIJ.

- Madame BOUSSETON a affirmé également qu'une étude comparative "très sérieuse" avait été menée sur 3 sites d'implantation : le bâtiment de l'ancienne faculté de pharmacie, l'hôpital Saint-Julien et le site de la halle de montage. Or, les deux premiers sites ont été étudiés dans la perspective de la conservation et du réemploi des constructions existantes (le premier rejeté pour son déficit de surfaces et le second pour inadaptation fonctionnelle) alors que le troisième a été déclaré inutilisable et donc à détruire, contrairement aux deux premiers. Où est le sérieux d'une telle démarche alors que plusieurs bâtiments industriels de même type en France ont montré leur capacité à être transformés et adaptés à des usages tertiaires en générant des constructions absolument remarquables sur le plan architectural qui préservent l'esprit industriel l'intégrité du bâtiment d'origine.

Très clairement, nous voyons que l'APIJ n'a qu'une idée en tête : faire un bâtiment entièrement neuf et signé par un "grand" architecte, comme en témoigne ses réalisations récentes ou l'image de la nouvelle cité judiciaire de Paris qui figure en illustration dans ses documents de présentation.

- pour appuyer ce scénario monsieur CHAPELON a d'ailleurs affirmé que "la halle est dans un état très vétuste", propos qui repose sur un a priori que nous contestons fermement. En effet, cette halle n'est pas plus dégradée que sa voisine et a résisté au contraire remarquablement bien depuis la cessation d'activité alors qu'elle n'a bénéficié d'aucun entretien

- Enfin l'APIJ affirme que le futur bâtiment serait réalisé de façon très ambitieuse sur le plan environnemental, ce qui constituerait une "première" en France. Comment faire une telle déclaration alors que le premier acte conduisant à sa construction imposerait la démolition d'un bâtiment existant en bon état, principe très fermement condamné par l'ADEME depuis de plusieurs années déjà. D'autre part, si l'on prétend être vertueux sur le plan environnemental, alors il faut réaliser un bilan carbone complet de l'opération en incluant bien évidemment la démolition de la halle de montage qui, même rebaptisée

"déconstruction", sera bien sûr émettrice de CO2 et productrice de déchets. Le calcul devra intégrer également la démolition du bâtiment de l'actuelle cité judiciaire jugé ni récupérable ni capable d'être agrandi sur place. Voilà pourtant un scénario qui aurait constitué un "défi" particulièrement vertueux sur le plan environnemental, selon le terme utilisé par madame BOUSSETON. Ce scénario, bien que très difficile, a-t-il seulement été étudié sérieusement par l'APIJ ?

Concernant la Métropole du Grand Nancy :

Au-delà d'une démarche qui est aux antipodes de toute "co-construction" avec les habitants comme dit la promouvoir Mathieu KLEIN Maire de Nancy et Président de la Métropole, l'attitude du Grand Nancy fait apparaître son lot de contradictions et une face obscure :

- les nouvelles équipes municipales majoritaires de Nancy et de la Métropole ont annoncé dès la campagne des dernières élections municipales la volonté de créer sur ce secteur "le premier quartier écologique de Nancy" en promouvant un "urbanisme de transition" faisant une large part aux souhaits des habitants et en préservant "l'identité industrielle" du site, dernier objectif que les habitants ont largement plébiscité comme l'a rappelé Chaynesse KHIROUNI lors de la réunion publique du 31 mars. Dès lors, comment accepter l'implantation d'un programme sur ce site qui passe par la destruction totalement "antiécologique" d'un bâtiment en bon état, par un maître d'ouvrage institutionnel qui refuse l'idée même de sa réutilisation tout en tournant le dos de surcroît à "l'identité industrielle" du site ? Le recours incessant au vocable de "quartier écologique" comme un mantra ne suffit pas à justifier l'injustifiable !...

- alors que l'APIJ a déclaré avoir travaillé avec la Métropole pour l'avancement de son dossier et sans doute en indiquant clairement sa volonté de détruire la halle de montage, pourquoi avoir caché la réalité de la future Cité Judiciaire aux habitants lors de la présentation des enjeux du quartier ou des séances de promenade urbaine ou atelier participatif des 17 février, 6 et 13 mars ?... De même pourquoi les avoir fait rêver sans intégrer les contraintes de sécurité imposées à juste titre par l'APIJ ? Est-ce cela une démarche de "co-construction" à livre ouvert ?

- la Métropole a-t-elle d'ailleurs fait réaliser de son côté une étude des potentiels de réemploi du bâtiment ou a-t-elle accepté passivement le point de vue de l'APIJ ?

LES DEMANDES DE NOTRE ASSOCIATION :

En résumé, notre association considère qu'en l'état, le projet pour la nouvelle Cité Judiciaire sur le site Alstom témoigne d'un double mépris :

- d'une part, d'un site industriel emblématique et de bâtiments d'une très grande valeur architecturale et constructive, en bon état et susceptibles d'être réemployés

- d'autre part, des habitants du quartier et des grands nancéiens qui ont cru à une approche enfin vertueuse du site sur le plan environnemental ("écologique") et du respect de "l'identité industrielle" des lieux auquel ils sont effectivement attachés.

Il est inacceptable que le site Alstom soit ainsi dépecé, ce qui constitue un non-sens écologique et social.

Si l'APIJ veut installer impérativement la nouvelle Cité Judiciaire sur le site Alstom, alors elle doit organiser un concours d'architecture sur la base du maintien de la halle de montage et conduisant donc à un nouvel édifice qui conservera un caractère industriel affirmé. Elle doit alors faire appel à des architectes ayant déjà travaillé dans un tel contexte et ayant montré leur capacité non pas à faire "œuvre" personnelle mais à s'inscrire de façon bienveillante dans l'existant en préservant son intégrité. La seule conservation de tout ou partie des

façades n'est pas acceptable car reposant sur une conception très réductrice de la valeur architecturale d'un bâtiment.

Si l'APIJ refuse une telle option pour les raisons qui lui appartiennent, elle doit reconsidérer son point de vue notamment sur l'hôpital Saint-Julien ou s'adresser à la Métropole pour rechercher d'autres sites possibles.

De plus, nous demandons que les habitants puissent accéder aux documents suivants :

- diagnostic technique précis de la halle de montage qui démontrerait notamment son soi-disant état de vétusté
- étude réalisée par l'APIJ conduisant au rejet de la réutilisation du bâtiment
- avec la demande d'habitants, étude précise sur le refus de l'hôpital Saint-Julien
- bilan carbone complet de l'ensemble de la construction de la nouvelle Cité Judiciaire sur le site Alstom intégrant la démolition de la halle et du bâtiment de l'actuelle cité judiciaire, et devenir des déchets non réutilisables.
- diagnostic technique précis de l'actuelle cité judiciaire en dehors des gouttières présentées comme argument de son abandon
- études urbanistiques montrant que les habitants de l'ensemble de ce quartier (de la rue Bazin jusqu'à la zone d'activités de Maxéville) à la fois modeste et aux rues étroites ne bénéficiant pas de trottoirs suffisants et déjà surchargées par la circulation automobile, n'auront pas à subir des impacts très négatifs de l'implantation de la Cité Judiciaire du point de vue de la circulation et du stationnement. Il serait stupéfiant que le Ministère de la Justice ferme les yeux sur cette question en s'installant impunément dans un quartier qui n'est peut-être pas apte à recevoir le programme qu'il envisage.

Notre association fera connaître publiquement sa position avec des actions fortes en direction des habitants du Grand Nancy et de toutes les personnes pour qui le Patrimoine Industriel est aussi important que la place Stanislas et le site Unesco ou les œuvres de l'École de Nancy et dans la mesure où il témoigne également d'une histoire certes plus populaire et ouvrière qui transparait dans le quartier, mais qui ne doit pas être méprisée.

La halle de montage Alstom comme l'ensemble de l'ancien site industriel doit donc revivre en préservant l'essentiel de son intégrité.